



Ville de Carnac – Place Christian Bonnet 56340 CARNAC  
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

MARCHE n°24PI18  
**Musée de Carnac – 1% artistique**  
*Conception, réalisation, acheminement et installation d'une oeuvre  
au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction du Musée  
de Carnac*

**Acheteur public** : Ville de Carnac

Place Christian Bonnet 56340 CARNAC

**SIRET** : 21560034700011

**Groupement de commandes** : non

**Objet de la consultation** : Conception, réalisation, acheminement et installation d'une oeuvre  
au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction du Musée de Carnac

**Catégorie de marché** : services

**Code CPV** :

Code principal	Description
92312000-1	Services artistiques
92311000-4	Œuvres d'art

**Type de procédure** : procédure adaptée restreinte

**Conditions de participation** :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle et moyens de preuve, voir documents de la consultation

Capacité économique et financière et moyens de preuve, voir documents de la consultation

Capacités techniques et professionnelles et moyens de preuve, voir documents de la consultation

**Date et heure limites de réception des candidatures** : **jeudi 23 janvier 2025 à 12h00**

**Critères de sélection des candidatures**

CRITERES	pondération
Méthode et descriptif de la démarche présentée pour le projet	40%
Références du candidat dans le domaine artistique retenu ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat à soutenir une démarche professionnelle pour le projet envisagé	20%
Création et adéquation avec le programme de la commande artistique	40%

## Critères de sélection des offres

CRITERES	PONDERATION
Qualité artistique du projet en adéquation avec le programme, pertinence et réflexion du projet dans un secteur patrimonial remarquable	25%
Faisabilité technique dans le respect du programme artistique.	25%
Engagement pris par le candidat sur des objectifs de respect environnemental. (tri des déchets, utilisation de produits en circuit court/matériaux sains pour la santé...)	10%
Actions d'information et de médiation : qualité, quantité et pertinence des actions proposées	20%
Délais de conception-réalisation et d'installation proposés par le candidat	20%

**Accès à l'intégralité des documents de la consultation :** [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh)

**Contact et renseignements :** via la messagerie de la consultation sur le profil acheteur [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh)

**Tranches, variantes :** sans objet

**Visite de site :** seuls les candidats admis à présenter une offre devront effectuer une visite, prévue en février/mars 2025 sur le site du futur Musée rue Poul Person Carnac. Les modalités seront précisées ultérieurement.

### Litiges :

En cas de désaccord, pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, ou en cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation ou lors de l'exécution, le tribunal territorialement compétent est :

*Tribunal Administratif de Rennes*  
3 Contour de la Motte  
35044  
RENNES  
Tél : 02 23 21 28 28  
Site internet : <https://rennes.tribunal-administratif.fr/>  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).